

Risques d'être victime de violences pour le personnel : projections et réalités du point de vue d'un aumônier

Régulièrement, la question revient chez mes interlocuteur·trice·s lorsque j'évoque mes visites en prison : « tu n'as pas peur de te faire agresser ? » Cette question est emblématique pour moi de la représentation « populaire » de ce que peut être « la vie en prison » Est-ce que les personnes qui travaillent en prison prennent réellement de gros risques pour des résultats souvent incertains et maigres en termes de travail sur soi et de réinsertion?

Pour répondre à cette question, il faut tout d'abord mentionner un chiffre important : selon les estimations habituelles fournies par les psychiatres et les procureur·e·s, seule environ 3% de la population carcérale n'est pas libérable, en raison du danger que ces personnes font courir à elles-mêmes et aux autres. Cela signifie que sur l'ensemble des détenus, seul ce 3% pourrait potentiellement représenter un danger réel et permanent pour ceux qui les côtoient, que ce soit le personnel ou les autres personnes détenues.

« Seule environ 3% de la population carcérale n'est pas libérable, en raison du danger que ces personnes font courir à elles-mêmes et aux autres »

Les prisons suisses ont peu à voir avec ce que les films et séries en provenance des Etats-Unis montrent. La surpopulation carcérale est une exception plutôt que la règle, tandis que le crime organisé, tout en existant, n'est que rarement un facteur de divisions entre détenus du fait de la possibilité de séparer géographiquement à travers le pays des groupes de ce type. Enfin, les 3% qui resteront à vie derrière les barreaux, sous le coup d'un internement, sont détenus à part, encadrés par du personnel formé à l'usage de la contrainte et présent en nombre lors de chaque ouverture de cellule et déplacement. La violence n'est pas absente pour autant de l'institution que sont les établissements carcéraux. Elle

est plutôt dans les mains des personnes qui y exercent l'autorité, soit les agent·e·s de détention et leur hiérarchie.

Alors que les personnes à l'extérieur s'inquiètent du risque pour les membres du personnel d'être victime de violence, les victimes les plus fréquentes sont en réalité celles que nous aurions tendance à percevoir depuis l'extérieur comme les auteur·e·s probables de violence. Les personnes détenues subissent dans le cadre de la détention un système qui est a minima autoritaire et a maxima violent dans certaines circonstances. Ainsi, si les agent·e·s de détention ne frappent pas des personnes détenues par plaisir, lorsqu'il s'agit de contraindre quelqu'un à suivre une procédure, une fouille corporelle par exemple, la violence devient rapidement un moyen d'y parvenir. Et bien que son usage soit strictement encadré, le monopole de la violence dite légitime revient aux agent·e·s de détention. Après tout, elles et ils exercent une mission au nom de l'Etat, qui en démocratie détient usuellement le monopole de la violence. Et ce ne sont pas les mots raffinés d'aujourd'hui comme « techniques de contrainte » qui changent quoi que ce soit à la violence du contact physique lorsque cela paraît nécessaire aux personnes détentrices de l'autorité.

Si la violence physique reste néanmoins rarement employée à l'égard des personnes détenues, la violence psychologique est inhérente à l'institution des lieux de détention. Les personnes détenues ne jouissent plus pleinement

des libertés les plus évidentes, comme décider de quand elles se lèvent, d'ouvrir leur porte et correspondre simplement et efficacement avec les personnes de leur choix. Dès lors, elles sentent souvent mal à l'aise, désemparées. Et quand bien même leur angoisse et leur colère est souvent traitée à l'aide de médicaments, le risque de violence contre celles et ceux qui sont le visage direct de ce qui est perçu comme une institution injuste est là. Mais bien souvent, personne ne passe à l'acte. Non pas parce que la colère de la personne est dirigée contre un système et non contre celui ou celle qui le personnifie. Non pas parce que décharger cette colère par la violence est vain et ne change rien. Mais

« Et bien que son usage soit strictement encadré, le monopole de la violence dite légitime revient aux agent·e·s de détention »

bien plutôt parce que le système est tellement fort que les personnes n'osent pas. Car si elles osent, le système les punit. La peine est rallongée, certains aménagements, vus comme des « privilèges », sont révoqués. Et les juges n'aiment pas entendre que la détention s'est mal passé, car n'est-ce pas une preuve que la personne qu'elles et ils jugent est dangereuse et mérite une peine sévère ? Que tout cela soit réel ou non importe peu, car l'effet dissuasif reste bien présent. Et même dans les établissements voués à la détention administrative, où bien se comporter ne

change rien à l'issue de la procédure et où le personnel se sent moins à l'aise, car moins respecté et reconnu dans son autorité, les agressions ne sont pas forcément plus fréquentes. Le cadre, le système est si fort que même quand les conséquences sont minimales par rapport aux tensions évoquées, les personnes détenues ne prennent pas le risque de la violence.

« Car si elles osent, le système les punit. La peine est rallongée, certains aménagements, vus comme des « privilèges », sont révoqués »

Pour toutes ces raisons, très peu de prisonniers sont réellement capables de violence physique. Car l'usage de celle-ci contre un·e agent·e de détention, ou tout autre membre du personnel, implique soit de ne pas en mesurer les conséquences suite à une émotion intense, soit d'être incapable de mesurer des conséquences, voire de s'en moquer éperdument. Ces comportements restent très rares en société et le sont donc aussi au sein des lieux de détention. Quant aux agressions entre les personnes détenues, elles sont probablement plus fréquentes, du fait de la hiérarchie

« Si le risque d'agression est réel pour le personnel c'est avant tout à cause du cadre qui est posé dans ces lieux et non en raison d'une supposée « nature mauvaise » des auteur·e·s de délits et crimes »

souvent dure voire brutale qui existe entre elles. Si la criminalité organisée joue probablement un rôle mineur dans cette violence, le pays d'origine et les langues parlées sont des facteurs d'agrégation et donc aussi de séparation, prétextes à des affrontements.

Enfin, au sein du personnel, l'agent·e qui a sans doute le moins à craindre une agression est l'aumônier·ère. Passé le premier contact parfois difficile, car la personne détenue pense souvent avoir en face d'elle quelqu'un qui peut influencer sur son cas, il s'établit une relation de confiance. Comme l'aumônier·ère est seul·e à n'avoir de par sa fonction, aucune influence sur le traitement réservé à la personne détenue, il n'y a pas de raison d'être violent·e avec lui ou elle. Et même le cas, très improbable en Suisse, d'un acte de terrorisme religieux visant l'aumônier·ère pour la foi dont il ou elle se réclame serait un acte de folie odieux

et imprévisible. L'immense majorité des personnes détenues en Suisse n'appartiennent pas ou pas ouvertement du moins, à des mouvances religieuses radicales et violentes. Si un tel acte reste donc en théorie possible, cela n'est que théorique et l'aumônier·ère n'a pas à plus se méfier d'un·e tel·le en raison de son appartenance religieuse. Il ou elle peut vraiment être là pleinement pour chacune et chacun. Si l'aumônier·ère est parfois confronté à des discours voire des comportements violents, c'est aussi parce qu'il ou elle est une personne de confiance. Une personne à qui l'on peut dire comment on se sent et même le montrer. Il serait sans doute abusif de dire que cette présence diminue les risques d'agressions, mais elle offre assurément un espace sécurisé pour pouvoir avoir des propos et attitudes qui ne seraient que difficilement tolérés dans le cadre usuel d'un lieu de détention.

■ **David Giaque**